### Mitchiko Ishigami-Iagolnitzer

# RONSARD ET LA BOETIE

le texte du Discours de la eervitude En cherchant comment lontaire de La Boétie a pu tomber entre les mains des calvinistes français qui l'avaient publié pour la première fois dans ab Eusebio Philadelpho cosmopolita (1574) et dans leur traduction française: le Réveille-Matin des Prançois (1574) (le célèbre pamphlet protestant contre la Saint-Barthélemy, dédié Polonais qui venaient d'élire comme roi le futur Henri nous avons remarqué un fait curieux. La où le Discours La Boétie put être lu ou copié se trouvent toujours Ronsard, des poètes de la Pléiade ou leurs amis. Nous avons aussi que Ronsard et La Boétie jugeaient de la même mahière les de France. Cette convergence est d'autant plus intéressante que Ronsard est le futur poète officiel de Charles IX1 et La Boetie le futur conseiller au Parlement de Bordeaux, qui sont deux en principe au service du roi.

Nous allons d'abord voir les traces des contacts entre Ronsard, des poètes de la Pléiade et La Boétie, puis le lien entre la Franciade et le Discoure de la servitude volontaire et enfin la "portée" de la Franciade que La Boétie dit "entendre", avant de tirer une conclusion sur le rapport entre Ronsard et La Boétie.

De 1558 en 1574 jusqu'à la mort de Charles IX.

La Boétie succéda au poste de Guillaume Lur de Longa, appelé au Parlement de Paris, le 17 mai 1554, avec la dispense d'âge. Il n'avait pas 24 ans requis.

# I. RONSARD, LES POÈTES DE LA PLÉIADE ET LA BOÉTIE

La Boétie se réfère, au milieu de son Discours de la servitude volontaire, aux poètes de la Pléiade sur les qualités naturelles et les compétences des rois de France et écrit: "ce bel esbat, où se pourra fort escrimer notre poësie françoise, maintenant non pas accoustrée, mais, comme il semble, faite tout à neuf par nostre Ronsard, nostre Baïf, nostre du Bellay, qui en cela avancent bien tant nostre langue, que j'ose esperer que bien tost les Grecs ni les Latins n'auront gueres, pour ce regard, devant nous, sinon possible, le droit d'aisnesse".

L'entreprise par Ronsard d'écrire la Franciade fait partie de la tentative des poètes de la Pléiade de rehausser la poésie française au niveau de celle des Grecs et des Latins. La Boétie, poète et humaniste, était donc au courant de ce mouvement et exprime ici sa sympathie. Du Bellay dans Défense et illustration de la langue françoise (1549)<sup>4</sup>, Ronsard dans son avis Au lecteur de la Franciade<sup>5</sup> expriment chacun l'intention d'offrir à la France une épopée rivalisant avec l'Iliade d'Homère et l'Enéide de Virgile, le premier s'inspirant des contes de Lancelot ou de Tristan, le second de la légende de l'origine troyenne des rois de France, datant du VII siècle, maintenue au Moyen Age et diffusée aux XV et XVI siècles.

Selon Paul Laumonier, dès 1549 dans son Hymne de France Ronsard considère les Français comme descendants d'Hector de Troye et, dès 1550, il décrit les grandes lignes de son épopée et son

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> E. de La Boétie, Discours de la servitude volontaire, introduction et notes par M. Rat, édition critique fondée sur le manuscrit de Mesmes, avec des variantes des éditions parues dans le Réveille-matin et les Mesmoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme, Bibliothèque de Cluny, Paris, A. Colin, 1963, p. 81-82. Cette édition sera nommée S. V. Rat dans cet article.

<sup>4</sup> Livre II.

P. de Ronsard, Oeuvres complètes, XVI, La Franciade (1572), édition critique établie par P. Laumonier, Paris, M. Didier, 1950 (cette édition sera nommée FR. L.), Au lecteur (1572), p. 7, Préface sur la Franciade, touchant le Poème Herolque, Au lecteur apprentif (1587), p. 339-340.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> PR. L., p. 7-8, note 5. Ronsard cite les Annales et cronique de France (1492) de Nicole Gilles, réimprimés quinzaine de fois, au début du XVI° siècle.

héros Francion, fils d'Hector, dans son *Ode de la Paix*, dédiée à Henri II, en espérant que le roi lui commande sa composition, et lui offre un appui financier. En 1552, il confie à son ami Claude Lignieri le titre de son épopée: la Franciade.

Or La Boétie mentionne dans son Discours Ronsard et la Franolade. "J'entends sa portée, écrit-il, je connais l'esprit aigu, je sais la grâce de l'homme"8. Paul Bonnefon et Pierre Mesnard supposent de ce fait que le Discours qui aurait été rédigé à l'origine vers 15499, peu après la révolte des gabelles de 1548, réprimée par l'armée de Montmorency, et après la sanction royale sévère infligée à la ville et au Parlement de Bordeaux (dont Guillaume Lur de Longa, dédicataire du Discours, était conseiller), a été revu vers 1552 ou 53 à l'époque où La Boétie étudiait le droit à l'Université d'Orléans 10. Roger Trinquet suppose qu'il a pu connaître Ronsard à Paris où il séjourna avant d'aller faire son droit à Orléans 11 et que, selon le témoignage de Montaigne, son Discours courait entre les "gens d'entendement" dès 1554 ou 1555 12. Désormais, La Boétie est toujours entouré de quelques amis de Ronsard et curieusement son Discours circule là où Ronsard et ses amis se trouvent.

A l'Université d'Orléans, La Boétie s'est lié d'amitié a-Vec Lambert Daneau, neveu du poète Antoine Brachet qui a connu à Paris Dorat et Ronsard. Il est probable que La Boétie ait

<sup>7</sup> FR. L. Introduction par P. Laumonier, p. VI.

<sup>6</sup> S. V. Rat, p. 82.

J.-A. de Thou, Histoire universelle, La Haye, H. Scheurleer, 1740, t. 1, livre V, p. 458: "Etienne de La Boétia de Sarlat [...] qui était alors à peine âgé de dix-neuf ans [...] prit occasion de ces troubles pour approfondir cette réflexion, dans un petit ouvrage intitulé le Contr'un, ou de la Servitude volontaire". Cf. Montaigne, Essais, I-28, De l'amitié, éd. Villey-Saulnier, Paris, PUF, 1965, p. 194: "Mais oyons un peu parler ce garçon de seize ans". (éd. avant 1592 "de dix huict ans").

P. Bonnefon, Oeuvres complètes de La Boétie, 1892, p. XLIV-XLV; Montaigne et ses amis, Paris, A. Colin, 1898, t. 1, p. 156-158; Discours de la S. V. suivi du Mémoire touchant l'édit de janvier 1562, Paris, Bossard, 1922, p. 20; P. Mesnard, L'Essor de la philosophie politique, Paris, Boivin, 1936, livre IV, ch. I, p. 391. La Boétie acquit la licence en droit le 23 septembre 1553.

<sup>11</sup> S. V. Rat, notes, p. 120; cf. R. Trinquet, Historiens français de l'humanisme (compte rendu de P. Michel dans l'Ecole, 19 avril 1958).

<sup>12</sup> R. Trinquet, Montaigne et la divulgation du Contr'un, "Bul-

montré le manuscrit de sa Servitude volontaire à son meilleur ami à Orléans, qui, converti au protestantisme après le supplice d'Anne Du Bourg (1559), leur professeur commun, devint par la suite théologien et pasteur protestant. De ce fait, P. Bonnefon et P. Mesnard pensent que c'est à l'Université d'Orléans que le texte du Discours fut lu et copié et qu'ensuite la copie passa entre les mains des réformés 13. Il est à noter que Daneau noua des relations étroites avec Hugues Doneau, professeur de droit et futur rédacteur en chef des Dialogi ab Fusebio Philadelpho. Les deux hommes se rencontrèrent d'abord à Bourges où Daneau reçut le grace de docteur (1559), puis à Genève où il arriva en octobre 1572 en fuyant la Saint-Barthélemy, et enfin à Leyde où ils étaient tous deux professeurs (1561-82)14.

Autre fait intéressant. François Hotman, professeur de droit et collègue de Hugues Doneau à Bourges, était 'à Sancerre en
même temps que Lambert Daneau durant le siège de 1568-69. Il
collabora avec Hugues Doneau pour la rédaction des Dialogi ou du
Réveille-Matin à Genève 15, où il arriva également en octobre 1572
après la Saint-Barthélemy, et publia en 1573 sa Françallia,
écrit contre l'absolutisme des Valois, inspiré directement de
la Servitude volontaire, avant sa publication par les protestants. Montaigne publia, en 1571, des poèmes latins et franquis de son ami avec la traduction française des auteurs grecs
Xénophon et Plutarque 16, mais pas le Diacours de la serviture publontaire. Plusieurs faits attestent que La Boétie fréquenta Ronsard et des poètes de la Pléiade. Outre le témoignage de La

letin de la Société des Amis de Montaigne", 3ª série, no 29, 1964, p. 3, note 1.

P. Bonnefon, Montaigne et ses amis, p. 62; P. Mesnard, L'Essor de la philosophie politique, p. 391.

<sup>14</sup> E. et E. H a a g. La France protestante, 1855, t. 5, p. 64-67.

Pour la collaboration de Hotman à la rédaction des Dialogi, voir notre article: La publication du "Discours de la servitude volontaire" dans les "Dialogi" ou-le "Reveille-matin des François", "Bulletin de la Société des amis de Montaigne", 5° série, n° 18-19, 1976, p. 105-107.

La Mesnagerie de Xénophon, les Règles de mariage de Plutarque, Lettre de consolation de Plutarque à sa femme, le tout traduict de grec en françois par feu M. Estienne de La Boétie. [...] ensemble quelques vers latins et françois de son invention. Item un discours sur la mort du dict seigneur de La Boétie par M. de Montaigne, Paris, Imp. de F. Morel, 1571.

Boétie lui-même que nous avons cité, notons par exemple le fait que Jean Antoine de Baif dédie un sonnet à La Boétie dans ses Quatre livres de l'amour de Francine publiés en 1555 chez André Wechel<sup>17</sup>. Ensuite La Boétie contredit Jean Dorat dans ses vers latins Joannis de Androgyno et Senatu semestri<sup>18</sup> et parle de l'horologe de la première femme de Dorat dans son In horologium Margaretae Lavaliae eâ arte compositum ut sabulum fluens viders nequeat 19 Jean Auguste de Thou qui connaissait bien les poètes affirme l'inspiration contemporaine du Dissours de La Boétie<sup>20</sup>.

Autre fait significatif. La copie de la Servitude volontaire considérée comme la plus proche de l'original par le Dr Payen et par plusieurs spécialistes<sup>21</sup>, provient de la célèbre Bibliothèque de Henri de Mesmes, ami des poètes de la Pléiade<sup>22</sup>. R. Trinquet suppose que cette copie fut exécutée d'apres l'original prêté à H. de Mesmes en 1570 par Montaigne lui-même qui, en qualité d'héritier des manuscrits de La Boétie, l'aurait récupéré à Paris auprès de la famille de de Longa et le lui aurait montré pour le consulter sur l'opportunité de sa publication<sup>23</sup>. En effet Montaigne dédie deux des osuvres de La Boétie publiées en 1571 à henri de Mesmes et à Claude Dupuy qu'il aurait vus à Paris. Or tous deux possèdent une copie de la Servitude volontaire. Coincidence tout au moins intéressante.

Ronsard est supposé avoir été un habitué de la Bibliothèque de h. de Mesmes dont le précepteur jusqu'à l'Université de

Livre II, f° 36 verso.

<sup>18</sup> E. de La Boetie, Oeuvres completes, éd. P. Bonnefon, p. 237.

<sup>19</sup> Ibidem, p. 218; cf. J. Plattard, Montaigne et ses amis, p. 205-206.

J.-A. de Thou, op. cit.

Dr Payen, Notice bio-bibliographique sur La Boétie, l'ami de Montaigne, Paris, 1853, p. 60-61; N. Gontarbert, Pour une lecture politique de la "Servitude volontaire" d'Estienne de La Boétie, "Bulletin de la Société des Amis de Montaigne", 6º série, n° 13-14, 1983, p. 99-104.

<sup>1983,</sup> p. 99-104.

Henri de Mesmes I (1532-1596), seigneur de Roissy et de Malassise, maître des requêtes et conseiller au privé conseil de Charles IX et de Henri III.

<sup>23</sup> R. Trinquet, op. cit., p. 6.

P. de Nolhac, Ronsard et l'Humanisme, Paris, H. Champion, 1921, p. 135.

Toulouse fut J. Maludan, disciple de Dorat et originaire du Limousin comme le poète 25. Durant les études de H. de Mesmes au Collège de Bourgogne (1542-43), Maludan emmena le jeune Henri quelque fois chez Lazare de Baif 26. Jean Dorat avait ses entrées à la Bibliothèque de H. de Mesmes, fait attesté par sa demande, dans un poème adressé à Henri de Mesmes, d'un manuscrit des Hymnes homériques 27. Le précepteur du fils de H. de Mesmes, Jean Passerat est ami de Ronsard au Collège du Cardinal Lemoine.

La Bibliothèque de Kenri de Mesmes, fréquentée non seulement par des catholiques mais aussi par des protestants tels que Théodore de Beze, François Kotman et Pierre Montdoré, est considérée par certains comme lieu de fuite d'une copie de la Servitude volontaire entre les mains des réformés (cette hypotèse peut expliquer l'existence des notes manuscrites de H. de Mesmes, qui témoignent son projet de réfuter l'écrit de La Boétie), mais nous avons vu que cette Bibliothèque n'est pas la seule piste de la fuite d'une copie du Discours entre les mains des rédacteurs des Dialogi. Cependant, il est à retenir que Hotman, un des rédacteurs des Dialogi ou du Réveille-Matin et qui aurait contribué à l'insertion de la Servitude volontaire dans les Dialogi, connaissait Henri de Mesmes déjà vers 1564-66, lui avait envoyé des lettres et des vers et qu'il avait même voyagé avec un des jeunes frères de H. de Mesmes

Nous venons de faire un tour des faits attestant l'existence des liens entre La Boétie, Ronsard et quelques poètes de la Pléiade ainsi que la présence de ces derniers ou de leurs amis la où le *Discours* de La Boétie fut lu, copié ou publié. Pourquoi Ronsard, des poètes de la Pleiade et leurs amis s'intéressaient-ils au *Discours* de La Boétie? La réponse est dans l'oeuvre de La Boétie elle-même. La complicité entre Ronsard et La Boé-

A. Lefranc, La vie quotidienne au temps de la Renaissance, Paris, Hachette, 1938, IV, p. 192.

Mémoires inédits de Henri de Mesmes, suivis de ses "pensees" ecrites pour Henri III, précédés de La vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes par E. Frémy, Ed. de Paris, 1886, Geneve, Slatkin Reprints, 1970.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 77.

Voir notre article sur Montaigne, François Hotman et le Discours de la servitude volontaire, "Bulletin de la Société des Amis de Montaigne", 4° série, n° 24, 1971, p. 49-50.

tie ne semble pas s'être limitée au mouvement poétique mais s'être étendue aussi à leur jugement sur la monarchie française.

### II. LA FRANCIADE ET LE DISCOURS DE LA SERVITUDE VOLONTAIRE

Voyons maintenant les références précises que fait La Boétie aux termes utilisés par Ronsard dans sa Franciade, dix ans avant sa publication.

Après avoir dénoncé dans son *Discours* une des tactiques des tyrans, qui consiste à "se mettre la religion devant pour garde corps" 29, La Boétie dit avec un certain dédain 30:

Les nostres [= les rois de France] semerent en France je ne sçai quoi de tel, des crapaus, des fleurdelis, l'ampoule et l'oriflamb. Ce que de ma part, comment qu'il en soit, je ne veus pas mescroire, puisque nous ni nos ancestres n'avons eu jusques ici aucune occasion de l'avoir mescreu, aians tousjours eu des rois si bons en la paix et si yaillans en la guerre, qu'encore qu'ils naissent rois, si semble il qu'ils ont esté non pas faits comme les autres par la nature, mais choisis par le Dieu toutpuissant, avant que naistre, pour le gouvernement et la conservation de ce roiaume; et ancore, quand cela n'y seroit pas, si ne voudrois-je pas pour cela entrer en lice pour debattre la verité de nos histoires, ni les esplucher si privement, pour ne tollir ce bel esbat, [...] je lui [= la rime française] ferois, dis-je, grand tort de lui oster maintenant ces beaus contes du roi Clovis, ausquels desja je voy, ce me semble, combien plaisamment, combien a son aisc s'y esgaiera la veine de notre Ronsard, en sa Franciada. [...] il fera ses besoignes de l'oriflamb bien que les Romains de leurs ancilles "et des boucliers du ciel en bas jettes" ce dit Virgile; il mesnagera nostre ampoule aussi bien que les Athéniens le panier d'Erictone.

De fait Ronsard écrit dans sa Franciade, livre IV, parlant de Clovis, premier roi qui christianisa la France:

Et lors du ciel luy seront envoyez Un oriflame, estandart pour la crainte

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> s. v. Rat, p. 80.

<sup>30</sup> Ibidem, p. 81-82.

Des hayneux [= ennemis], et l'Ampoulle tressainte Huile sacrée, oincture de voz rois.

Son escusson, deshonoré de trois

Crapaux boufis, pour sa vieille peinture

Prendra des Lis à la blanche teinture

Present du ciel [...] 31

Dans son avis Au leoteur, Ronsard précise bien que la Franciade, oeuvre poetique, n'est pas une histoire fondée sur la verite historique, mais une fiction fondée sur une légende comme l'Iliade d'homere l'est sur la legende de la guerre de Troie (Ronsard pense qu'elle n'a jamais eu lieu) et l'Enéide de Virgile, sur la legénde de la fondation de Rome par Enée, prince troyen. Pour lui donc tous ces symboles du trône de France n'ont qu'une valeur mythique comme le bouclier tombé du ciel pour Enée et le panier de procession des Panathénées inventées par un roi athénien légendaire.

Ensuite après l'éloge de Clovis, Ronsard qualifie ses trois petits fils: Clotaire III, Childéric II et Thierry III, de "trois fait-neants, [...] Ny bons en paix, nu bons en temme de que erre" Si bien que la mention de La Boétie aux rois de France "si bons en la paix et si vaillans en la guerre commence à nous intriguer.

Pour mieux comprendre la pensée de La Boétie, vérifions le jugement de Ronsard sur les rois de France dans sa Franceicade.

Parmi la vingtaine de rois cités dans l'epopée, Clovis est l'un de la moitié de rois vertueux et capables, loués par l'auteur de la *Pranciade*, avec Pharamont, Claudion, Merovée, "Childebert et Clotaire son frère", deux grands rois germains, "Dagobert fleur de chevalerie", Pépin qui a usurpé le trône,

<sup>31</sup> FR. L, p. 298, v. 1148-1155.

FR. L. Au lecteur (1572), p. 4-7, 5: "Bref ce livre est un Roman comme l'Iliade et l'Aeneide ... l'argument plus basty sur la vraysemblance que sur la verité ... Préface sur la Franciade (1587), p. 339-340: "Sur telle opinion desjà receuë du peuple il (Virgile) bastit son livre de l'Aeneide. Homere au paravant luy en avoit fait de mesme [...] ce n'est qu'une fiction de toute l'Iliade, & non verité [...] Or imitant ces deux lumières de Poësie, fondé & appuyé sur nos vielles Annales, j'ay basti ma Franciade, sans me soucier si cela est vray ou non [...] me servant du possible et non de la verité".

33
FR. L. p. 317, v. 1557, 1558.

mais "de conseil et de prudence heureuse", Martel, gouverneur des Français, qui est devenu "le maître des Rois" et Pépin fils.

Les portraits des autres rois sont loin d'être complaisants. "Childeric, Roy de meschante vie", qui, "De ses suiets rongera tous les os, / Boira le sang, haussera les impos, / Tailles, tribus", et sera chassé de son trône34. Du Gillon, Italien, élu à sa place, "pire que l'autre en cent mille façons". Aribert, "deshonneur de ta race", Chilpéric, "Mange sujet, tout rouillé d'avarice, / Cruel tyran, serviteur de tout vice, lequel d'impos son peuple destruira, / Cruel tyran! à qui dessus la teste / L'iro du Dieu pend desja toute preste"31. "Clotaire, Childeric, Theodoric", "trois faineants, grosses masses de terre [...] le maudisson du peuple despité", négligeant le conseil, le Palais et la Justice, et qui seront supplantés par les "maires du Palais"36. L'un de ces rois, Chilpéric, sera tué par le chevalier Bodille "plein d'un valeuruex courage" que le roi fit fouetter en public à tort, et qui se vengera en poignardant aussi la reine enceinte.

Le ciel a bien envoyé au roi chrétien Clovis "l'oriflamb" et "l'Ampoulle", deux symboles du trône de France et lui fit présent des "lis blancs". Mais après la dégénérescence des descendants de Clovis, c'est à Pépin le fils que "faudra de Clovis la lignée".

Ainsi Ronsard ne nie pas qu'il y eut des tyrans dépossédés ou tués parmi les rois de France et conclut que ce n'est ni le droit d'hérédité, ni la puissance, mais la vertu qui les rend dignes d'être rois.

"Dieu seul qui toute chose peut, dit-il, / Perd et maintient les sceptres comme il veut [...] / Car c'est luy seul qui les oste et les baille" 37.

Selon l'idée ronsardienne de l'origine divine du pouvoir royal, Dieu choisit le roi parmi les hommes capables, sans respecter toujours le sang. Les tyrans et les rois incapables, même s'ils sont descendants légitimes des rois, ne peuvent pas

<sup>34</sup> *Ibidem*, p. 295-296, v. 1086-1103.

<sup>35</sup> *Thidem,* p. 309, v. 1381, 1382.

<sup>36</sup> Ibidem, p. 317. v. 1555-1572, p. 318, v. 1588.

<sup>37</sup> *Ibidem*, p. 323, v. 1711-1714.

rester sur le trône. Cette idée ne justifie donc pas le règne des rois héréditaires. La curieuse périphrase de l'auteur de la Servitude volontaire sur l'approbation divine de la monarchie héréditaire française se trouve ainsi démentie par la Franciade, à laquelle elle se réfère.

La complicité et la confiance mutuelle entre La Boétie et Ronsard devaient être assez solides si l'on remarque que La Boétie avait une connaissance précise du livre IV de la Franciade neuf ou dix ans avant sa publication et peut-être même avant la lecture, en janvier 1554, devant Henri II, d'un plan que la Franciade par Lancelot de Carles, évêque de Riez et ami de Ronsard et de toute la Pléiade pour appuyer la demande de subsides du poète.

La Boétie épousa la même année ou au début de 1555 Marguerite de Carles, soeur de l'évêque. L'humaniste a donc pu écrire dans son *Discours* qu'il entendait "la portée" de la *Franciads* et bien savoir que des rois de France n'y étaient pas décrits tous comme bons et vaillants 39.

## III. LA "PORTEE" DE LA FRANCIADE

La question se pose maintenant de savoir pourquoi Ronsard s'est permis de faire une critique sévère des rois de France. Après la mort de Henri II, Catherine de Médicis satisfait la demande du poète en lui donnant l'abbaye de Bellozane (1564). Le poète lui préférera le prieuré de Saint-Cosme-en-l'Ile près de Tours où il s'installera dès 1565 et où le roi viendra séjourner pour l'encourager. La Franciade fut ainsi rédigée avec les subsides et l'encouragement de Charles IX et avec l'aide du secrétaire de Ronsard, Amadis Jamyn, qui traduisait alors l'Iliiade de de l'aide de

<sup>38</sup> Cf. FR. L, p. VII; O. de Magny le témoigne dans ses Gayetez, éd. Courbet, p. 8 et sq.; éd. Blanchemain, p. 89 et sq.

Sa réference précise aux "contes de Clovis" montre que cette partie de la Franciade était déjà écrite lors de la rédaction de la S.V. Or ces "contes de Clovis" sont insérés entre les portraits des mauvais rois Childeric d'une part et Childebert et Clotaire d'autre part.

FR. L, introduction par P. Laumonier, p. XIV. Voir R. Aulotte, Les traductions françaises d'épopées antiques au XVIº siècle, Congrès de l'Association Guillaume Budé, Toulouse, 1978.

Comment Ronsard osa-t-il dans ces circonstances critiquer les rois de France, mauvais ou méchants, dans sa Franciade dédiée à Charles IX? Dans l'avis Au lecteur de sa première édition (achevée d'imprimer le 13 sept. 1572), Ronsard en attribue l'initiative à Charles IX lui-même, qui désira que "la bonté des bons et la malice des mauvais luy fussent comme exemple domestique, pour le retirer du vice et le pousser à la vertu" Le souhait royal a très probablement été exprimé vers 1564 ou 1565, lors du don des subsides, et il est respecté dans le livre IV de la Franciade où Ronsard ne manque pas de lui donner des conseils 42.

Charles IX se fit lire le livre IV de la Franciade par A. Jamyn en septembre 1571 au château de Blois, et l'historien Girard du Haillan, qui y assista pour commenter l'oeyvre au roi, témoigne que le roi l'écouta avec attention 43.

"Vous trouvastes fort bon, écrit l'historien, et louastes grandement la façon dont il avoit usé à blasmer les vices des premiers Roys de la race de Clovis [...] tant s'en faut que vous trouvassiez mauvaise ceste veritable liberté qu'au contraire vous fites par deux fois relire ce passage et approuvastes la libre verité de son livre "44. Les conseils de Ronsard ne portèrent pas de fruit. Car avant même la fin de l'impression de la première édition de la Franciade, eut lieu le massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572). Ceci fut peut-être la raison de la suppression de la mention au souhait royal dans l'avis Au lectour des éditions suivantes.

<sup>41</sup> FR. L, p. 5.

A propos de l'usurpation du trône des "trois rois faineants" par des "maires du Palais", "N'esleve, dit le poète, point en dignité trop haute / Quelque vassal: ton dommage en depend / Quand un Roy faut, trop tard il s'en repent". (Ce conseil ne s'appliquerait pas à l'ascension des Guise?) Après le récit de la vengeance du chevalier Bodille, Ronsard déconseille au roi la cruauté, lui recommande la bonté, le met en garde contre la flatterie des courtisans, contre des "mignons" "qui vivent gras des impos et des maux / Que les rois font à leur pauvres vassaux" (PR. L, p. 320, v. 1639-1640).

Promesse et desseing de l'histoire de France, Au Roy, par Bernard de Girard, seigneur du Haillan, secrétaire de Monseigneur le duc d'Anjou [...] ayant charge de commandement d'icelle d'escrire la dicte histoire, Paris, P. L'Huillier, 1571, 8°, 25 ff.

Promesse et desseing recueillis par Paul Bonnefon dans son Historien du Haillan, in la "Revue d'Histoire littéraire de la France"

Le rédacteur calviniste du Reveille-matin s'aperçoit vite que le roi s'est mis dans une situation gênante. Il ne manque pas d'y citer plusieurs vers de la Franciade pour les appliquer au massacre de la Saint-Barthelemy, de voir même une justification du tyrannicide dans le récit de la felonie du chevalier Bodille (auquel il compare les survivants du massacre) et d'avertir Charles IX et Catherine de Medicis du sort qui les attend<sup>45</sup>

ronie de l'histoire? La Franciade, écrite grâce aux subventions du roi Charles IX et à l'intervention de la Reine mère, se retourne contre eux. Ronsard a pris à la lettre le conseil du roi et n'a pas hésité à juger impitoyablement la dégénérescence des rois héréditaires. Fait encore plus grave, lui et ses amis de la Pléiade semblent avoir protégé et soutenu le jeune auteur du Discours de la servitude volontaire, un des écrits les plus mordants contre la tyrannie, et avoir contribué à sa diffusion parmi des humanistes. La référence de La Boétie à la Franciade à propos des rois de France, qu'il prétend exclure de sa critique des tyrans, semble donc bien une ironie déguisée et une critique indirecte de la tyrannie et de l'incompétence de certains d'entre eux. La Boétie a donc utilisé la Franciade de Ronsard comme paratonnerre, avec son accord.

Lisons quelques vers de la Franciade où Ronsard se plaint de tels rois.

Voy, Francion, ces autres rois dontez

De vin, d'amour, de toutes voluptez,

[...]

Ah! malheureux! ils seront fils des tiens,

Germe maudit, troyennes non troyens;

Qui tant s'en fault qu'ils soient en France dignes

de la Société d'Histoire Littéraire de la France, t. 22, 1916, A. Colin, p. 465.

<sup>45</sup> Cf. FR. L, p. 306, note 2: "L'auteur du Réveille-matin [...] a reproduit [...] les vers 1557-68, 1599-1626, 1633-50, 1324-68, 1379-82, 1423-32, 1439-46. Il feint de croire que Ronsard, "merveilleusement subtil", a désigné Charles IX sous le nom de Chilpéric et Catherine de Médicis sous celui de Brunehaut [...] qu'il propose Bodile en exemple aux survivants de la Saint-Barthélemy".

D'avoir au chef les couronnes insignes Qu'ils ne sont pas, peste du genre humain, Digner d'avoir l'aiguillon en la main, Rois sans honneur, sans cueur, sans entreprise Dont la vertu sera la paillardise.

Leur beau Royaume acquis par le harnois De tant d'ayeux, très invincibles Roys, [...]

En peu de jours tombé de sa vigueur, An fier destin! perdra puissance et cueur 46

Pour savoir si Ronsard a raison, il suffit de voir l'histoire des rois de France. Le fils d'un roi competent l'est déjà beaucoup moins. Souvent la troisième génération est si incapable de gouverner qu'elle plonge le pays dans les querres civiles. Tel fut le cas des descendants de Henri II et de Louis XIV. Le lucide Ronsard a dû bien s'apercevoir de cette loi de dégradation de la monarchie héreditaire. Il l'a en tout cas bien mise en relief dans sa franciade. Si cette ceuvre a quelque valeur qui traverse les siècles c'est sans doute sur ce point. Ronsaro a accompli la prouesse de composer une oeuvre anti-absolutiste avec les subventions d'un roi regnant. Plus tard, durant les guerres civiles dites de religion, une foule d'ecrits contre la tyrannie seront publiés dans les deux camps . L'originalité du livre IV de la Franciade (1572) se trouve dans le fait qu'il est un des premiers écrits français contre la tyrannie. Il sera suivi immédiatement par le Discours de la servitude volontaire (publié en 1574) et par la Francogallia (publie en 1573), qui, eux aussi, seront reconnus comme tels dès leur publication et, par conséquent, censurés.

Il reste une dernière énigme à résoudre. Comment malgre la remarque fondée de l'auteur du Reveille-matin sur le caractere antityrannique de la Franciade qu'il cita abondamment pour attaquer Charles IX et le futur Henri III et malgré la citation

FR. L, p. 320-321, v. 1651-1672.

La majorité des écrits contre la tyrannie du côté protestant est publiée dans les Mesmoires de l'Estat de France sous Charles Neufiesme (Middelburg, H. Wolf, 1578, t. 2) rédigés par S. Goulart. Le Discours de la S. V. y est publié intégralement ainsi que la Francogallia.

de la Franciade par l'auteur du Discours de la servitide volontaire, Charles IX et Catherine de Médicis ne l'ont-ils pas censurée et ont-ils continué à garder Ronsard comme poète officiel de la cour jusqu'à la mort du roi? Il est vrai que le
roi avait permis au poète de critiquer les mauvais rois du
passé. Si, apres le massacre de la Saint-Barthélemy et après la
publication du Réveille-matin, le roi avait mis en disgrâce le
poète de renomnée européenne, cela aurait permis aux calvinistes de dire qu'il est un tyran. Charles IX lui-mêmc s'ctait
peut-être rendu compte de l'atrocité qu'il avait commise, en
faisant massacrer par surprise ses sujets protestants qui lui
avaient fait confiance. Il devait mourir moins de deux ans après
le massacre (31 mai 1574), rongé par le remord.

Citons à la fin quelques phrases de La Boétie qui termine ainsi son *Discours* écrit sous le règne de henri II. Elles prévoient bien la venue d'autres tyrans en utilisant la même expression que Ronsard.

"Mais certes, ancore après qu'ils [les tyrans] sont morts, ceus qui viennent après ne sont jamais si paresseus que le nom de ces mangepeuples ne soit noirci de l'encre de mille plumes, et leur reputation deschirée dans mille livres, et les os mesmes, par maniere de dire, trainés par la posterité, les punissans, ancore après leur mort, de leur meschante vie [...] De ma part, je pense bien, et ne suis pas trompé puis qu'il n'est rien si contraire à Dieu [...] que la tirannie, qu'il reserve là bas à part pour les tirans et leurs complices quelque peine particuliere "49".

Cette fin a dèçu plus d'un spécialiste de la philosophic politique du XVI siècle. L'attente passive du châtiment divin que La Boétie propose au lieu du tyrannicide ou de la désobeissance civile, qui seraient des conclusions logiques de sa critique radicale de la tyrannie, leur a paru inattendue et manquer d'energie. En réalité, La Boétie a tout simplement suivi l'exemple de Ronsard qui écrit dans sa Franciade à propos de Chilpéric, "mange-sujet":

<sup>48</sup> s. v. Rat, p. 122, note de M. Rat: "C'est le mot d'Homère, σημοζόπος (*Iliade*, chant I, 341); le même mot que Ronsard traduit, en parlant de Chilpéric, par mange-sujet".

<sup>49</sup> S. V. Rat, p. 93-94.

Jamais d'enhaut la puissance celeste

Ne montra tant son ire manifeste [...]

Cruel tyran! à qui dessus la teste

L'ire de Dieu pend desja toute preste

#### CONCLUSION

Ronsard et La Boétie expriment le même point de vue anti-absolutiste en utilisant les mêmes expressions. La Boétie est allé plus loin que Ronsard qui s'est contenté de donner la leçon au roi régnant, en citant les cas des mauvais rois du passe. Il a rédigé un vrai discours contre la monarchie absolue en analysant son fondement (le consentement du peuple), sa structure pyramidale, son fonctionnement, et en proposant le moyen de la détruire par la base - la désobéissance civile. Ayant vécu dès l'enfance dans la cour des rois, Ronsard avait tout le temps pour en observer les coulisses. Si lui et ses amis de la Pléiade se sont toujours trouvés là où le manare de La Boétie fut lu ou copié, ce n'est peut-être pas par hasard. Ronsard a certainement apprécié avec eux la justesse de l'analyse de la monarchie par La Boétie et, admirant l'audace de ce jeune ami, partageait secrètement sa pensée. Telle est notre conclusion.

Centro Mational de la Recherche Scientifique à Paris France

Mitchiko Ishigami-Tagolnitzer

RONSARD I LA BOETIE

Przytoczywszy szereg dowodów potwierdzających kontakty między Stefanem de La Boétie a Romsardem i niektórymi z poetów Plejady, autorka stara się wyjaśnić powody ich wzajemnego zainteresowania. Nie ulega wątpliwości, że Romard i jego przyjaciele znali Discours de la servitude vo-

<sup>50</sup> FR. L. v. 1335-1336, 1381-1382.

lontaire z manuskryptu, zaś La Boétie znał IV ksiegę Prancjady na kilka lat przed jej opublikowaniem - wyjaśnia to charakterystyczne zbieżności w obu tekstach. Przypominając dla nauki i przykładu złych królów z przeszłości, Romand osądzał surowo dziedzicznych władców Francji - krytyka tyranii w Discours była również potępieniem monarchii absolutnej. Mimo actyabsolutystycznych akcentów Francjady Romand nadal pozostał oficjalnym postą dworu, gdyż po rzezi hugenotów jakiekolwiek sankcje wobec niego potwierdzałyby słuszność jego krytyki monarchii. Właśnie ta krytyczna wobec monarchii postawa obydwu poetów wyjaśnia ich wzajemne zainteresowanie oraz zbieżne sformułowanie w Discours i Francjadzie.

( Kazimierz Kupisz)